

<http://www.snetap-fsu.fr/CFA-CFPPA-halte-aux-rumeurs.html>



CFA-CFPPA : halte aux rumeurs !

- Métiers - Enseignant.e - Archives de 2007 à 2011 -

Date de mise en ligne : vendredi 12 mars 2010

Date de parution : 12 mars 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les élus nationaux du secteur [CFA-CFPPA](#) accompagnés du secrétariat général du SNETAP, ont été reçus à la [DGER](#) le jeudi 11 mars 2010.

Interrogée au sujet d'informations diverses et variées qui circulaient ces derniers temps dans certains centres et [régions](#), concernant les titulaires et les contractuels, la DGER a affirmé sans ambiguïté :

- il n'y aura **aucune mutation dans l'intérêt du service pour les titulaires en CFA-CFPPA**, qu'ils soient sur postes budgétaires d'État ou sur postes gagés. La DGER s'engage à respecter les choix des titulaires d'exercer en CFA-CFPPA. Par contre elle réaffirme son intention de ne créer aucun poste supplémentaire de titulaires enseignants dans les centres, en l'état actuel des choses. De plus elle réaffirme que **les titulaires en CFA-CFPPA sont régis par leur statut (648 h)**.
- pour les contractuels, la DGER réaffirme que **la seule base de gestion de ces agents reste le protocole de 1998** qui précise dans sa partie II des obligations de service comprises entre 648 h et 774 h d'équivalent face à face. **L'annonce et la formalisation d'obligations de service de 1607 h dans des contrats de travail n'a aucune base réglementaire.**

Les personnels peuvent donc s'appuyer sur ces engagements nets de la DGER pour dénoncer « l'intox » réalisée par certains directeurs de centres et d'[EPL](#), voire par certains [SRFD](#).

Un compte rendu détaillé de cette audience, au cours de laquelle de nombreux points concernant le secteur CFA-CFPPA ont été abordés, sera prochainement diffusé.